

L'an deux mil onze, le vendredi 1er juillet à 20h30 le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-YORRE s'est réuni au lieu habituel de ses séances, en l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de M. Roger LEVILLAIN, Maire.

Etaient présents :

M. LEVILLAIN Roger	M. KUCHNA Joseph	Mme MERLE Martine
M. GAYET Serge	M. MARCAUD Hugues	M. NOCART Eddy
M. LEBON Thierry	M. BESSE Daniel	Mme BLETTERY Monique
M. LALOGUE Philippe	M. ROUCAU Raymond	M. SALGUES Yvon
M. JARDILLIER Jean-Pierre	Mlle GRIMARD Eliane	M. LEMAIRE Philippe
Mme FRADIN Madeleine		

Absents excusés ayant donné pouvoir

Mme Micheline MOYRENAL a donné pouvoir à Martine MERLE
Mme Christiane GENTY a donné pouvoir à Jean Pierre JARDILLIER
Mme Renée LEFEBVRE a donné procuration à Roger LEVILLAIN

Absents excusés:

Mme GONZALES Corinne	Mme MARIDET Sophie	M. BOUBERRIMA Abderzek
M. SAUZEDDE Alain	Mme LEFEBVRE Renée	

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 23, il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des collectivités locales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. M. Philippe LEMAIRE est élu pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

1) Association l'Amicale de la Boule de Saint-Yorre : Versement d'une subvention exceptionnelle

Monsieur le Maire présente la demande de l'Amicale de la Boule de Saint-Yorre concernant une subvention exceptionnelle pour l'organisation du Grand Prix de la ville de SAINT YORRE le 25 juin 2011.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le versement d'une subvention de **350.00 €** au profit de cette association.

Dit que les crédits sont pourvus au budget primitif 2011.

2) Festival du cirque et de la rue : tarifs 2011

Monsieur le Maire présente le dossier du Festival de Cirque et des Arts de la Rue qui doit se dérouler les 28, 29 et 30 juillet 2011, ayant pour thème « Les Arts dans la Bulle ».

Cette manifestation doit regrouper plusieurs compagnies et s'adresse à un public familial ainsi qu'aux centres de loisirs et autres associations.

Spectacle des compagnies (Vendredi et samedi) - Tarifs d'entrée :

- 1) GRATUIT pour les enfants de - de 12 ans
- 2) 10 € l'entrée (adultes et enfants de + de 12 ans),
- 3) 15 € PASS 2 jours (vendredi et samedi)
- 4) 5 € par adulte accompagnant pour les enfants ayant participé aux ateliers

Ateliers (vendredi et samedi) - Tarifs d'entrée

- 1) Soit 10 € par jour et par enfant
- 2) Tarifs Groupe :
 - Plus de 10 enfants : 60.00 €, soit 6.00 €
 - Plus de 15 enfants : 80.00 €, soit 5.33 €
 - Plus de 20 enfants : 100.00 €, soit 5.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne un avis favorable à la fixation de ces tarifs.

3) Association Musiques vivantes : avenant à la convention 2008/2009/2010

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 29 février 2008, le conseil municipal a autorisé la signature de la convention triennale 2008-2009-2010 avec l'association Musiques Vivantes. De plus, pour chaque programme culturel, les actions de sensibilisation et les éléments financiers seront précisés par avenant.

Pour l'année scolaire 2010/2011, des activités de sensibilisation via des interventions de musique (DUMISTE) sont prévues dans les écoles maternelles et primaires de la Commune.

Il y a donc lieu de signer un avenant à la convention triennale en vue de définir les obligations financières de chacun.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord à Monsieur le Maire pour signer cet avenant et toutes les pièces à venir afférentes à la dite convention.

4) Convention de participation avec VVA : prestations musicales dans les écoles 2010-2011

Monsieur Le Maire explique dans le cadre de sa compétence statutaire dans le secteur culturel et notamment l'article 7c alinéa 9, la Communauté d'agglomération de Vichy Val d'Allier soutient les actions d'éveil musical en milieu scolaire.

La convention pour l'année scolaire 2010-2011 prévoit la participation suivante :

Nb classes	H/classes	Total heures	Coût horaire	Participation
13	2.5	32.5	35 €	1 138€

La Commune disposera librement de cette participation et en bénéficiera sur présentation de justificatifs de paiement de prestations aux intervenants agréés Education Nationale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord à Monsieur le Maire pour signer cette convention avec la Communauté d'agglomération VVA afin de soutenir les actions d'éveil musical en milieu scolaire pour l'année 2010/2011.

Arrivée de Madame LEFEBVRE

5) Rapport 2010 sur le prix et la qualité du service de l'eau

Monsieur Le Maire présente le rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau au titre de l'année 2010.

Ce document doit être porté à la connaissance du conseil municipal et tenu à la disposition du Public.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le rapport du Service de l'Eau au titre de l'année 2010.

6) Alimentation BTA coffret forain -place du marché-SDE 03

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que le SDE 03 est partenaire de la Commune pour les travaux d'enfouissement et d'éclairage public.

Ces travaux sont financés en partie par le SDE, le Conseil Général de l'Allier, il reste une part communale à régler :

- pour les travaux d'alimentation BTA du coffret forain - Place du marché, la contribution communale est de **1 730.00 €**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord à Monsieur le Maire pour engager ces travaux.

7) Demande d'autorisation d'aménager le contournement Sud-ouest de Vichy au titre de la loi sur l'eau-Enquête Publique

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du contournement sud-ouest de Vichy, le Préfet de l'Allier et du Puy de Dôme, par arrêté interpréfectoral n°1676/11 du 19 mai 2011 a porté ouverture d'une enquête publique qui se déroule du lundi 20 juin 2011 au vendredi 22 juillet 2011. Ce contournement d'une longueur de 18 km concerne 5 communes du département de l'Allier (Brugheas, Espinasse-Vozelle, Hauterive, Serbannes et Saint-Yorre) et 2 communes du département du Puy-de-Dôme (Saint-Priest-Bramefant et Saint-Sylvestre-Pragoulin).

Cette enquête publique s'effectue dans le respect du Code de l'Environnement, notamment ses articles L.214-1 à L.214-6 et R.214-1 à R.214-14 et du Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique, notamment ses articles R.11-4 à R.11-14.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un AVIS FAVORABLE sur la demande d'autorisation d'aménager le contournement sud ouest de Vichy au titre de la loi sur l'eau.

8) Convention d'intervention pour prestation d'entretien voirie - Entreprise CANDIA

Monsieur le Maire rappelle le souhait de l'entreprise CANDIA du groupe SODIAAL quant à une prestation d'entretien de voirie au titre d'un balayage et d'un déneigement.

- ◆ Balayage - cette prestation serait de 69.57 € par heure TTC
- ◆ Déneigement : cette prestation serait de 94.25 € par heure TTC

A cet effet une convention reprenant les modalités doit être établie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer ces conventions et à émettre les titres correspondants le cas échéant.

9) Délégué SICALA

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la Commune est adhérente au Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la Loire et de ses Affluents (SICALA) et lors du renouvellement du conseil en 2008 avait été élu délégué titulaire Mr Raymond ROUCAU et délégué suppléant Mr Eddy NOCART.

Monsieur le Maire fait part de la décision de Mr Raymond ROUCAU de démissionner de cette fonction pour raisons de santé.

Il convient donc d'élire au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages exprimés un autre délégué.

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

- Eddy NOCART a été élu à la majorité absolue en qualité de délégué titulaire
- Hugues MARCAUD a été élu à la majorité absolue en qualité de délégué suppléant

10) Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire rappelle qu'un agent a été reçu à un concours et que d'autres agents ont reçu un avis favorable de la CAP pour un avancement de grade, y a donc lieu de modifier le tableau des effectifs :

	CAT	Effectif au 30/06/2011	Effectif au 01/07/2011
FILIERE TECHNIQUE			
Adjoint technique 2^{ème} classe	C	15	14
Agent de maîtrise	C	0	1
Adjoint technique principal 2^e classe	C	5	4
Adjoint technique principal 1^{ère} classe	C	2	3
FILIERE AD Mil VISTRATIVE			
Rédacteur	B	3	2
Rédacteur principal	B	0	1
Adjoint administratif 2^{ème} classe	C	3	2
Adjoint administratif 1^{ère} classe	C	2	3
Adjoint administratif principal 2^{ème} classe	C	2	1
Adjoint administratif principal 1^{ère} classe	C	0	1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise la modification du tableau des effectifs.

11) Motion Gare de Bercy

Considérant que la desserte ferroviaire est un enjeu majeur pour l'aménagement du territoire national et que cette desserte doit être assurée partout de façon égalitaire et sans discrimination à l'égard des usagers et des territoires,

Considérant que la relation ferroviaire entre l'Auvergne et Paris représente un axe historique essentiel désormais reconnu par l'Etat comme « Train d'équilibre du Territoire »,

Considérant que Paris Gare de Lyon offre toutes les fonctionnalités d'une grande gare et permet d'assurer une offre de services complète et des correspondances en transports en commun performantes vers Paris et l'Ile-de-France,

Considérant la décision de la SNCF de transférer définitivement les départs et arrivées des trains de la ligne Clermont-Ferrand - Paris en Gare de Paris Bercy a été prise de façon unilatérale et sans aucune concertation préalable, alors que la SNCF s'était engagée à ce que ce transfert, lié aux travaux à Paris Gare de Lyon en 2010 et 2011, ne soit que provisoire,

Considérant que la Gare de Paris Bercy représente une réelle régression en terme de services aux usagers par rapport à Paris Gare de Lyon,

Considérant que ce transfert en Gare de Paris Bercy consiste à créer une inégalité dans l'accès aux services publics ferroviaires entre, d'un côté, les usagers utilisant le TGV et qui auraient accès à Paris Gare de Lyon, et, de l'autre, les usagers de la ligne Clermont-Ferrand / Paris qui devraient utiliser la seule Gare de Paris Bercy,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, se prononce contre le projet de transfert en Gare de Paris Bercy des arrivées et départs des trains de la ligne Clermont-Ferrand / Paris et demande le maintien de ces départs et arrivées à Paris Gare de Lyon.

12) Liaison RN 7 –A71 Section Nord Ouest

Monsieur le Maire de Billy, ainsi que son conseil municipal nous a fait part de son souhait de voir l'attribution urgente de crédits d'études nécessaires à la section Nord.

C'est pourquoi Monsieur le Maire propose d'adopter dans les mêmes termes la délibération approuvée par le Conseil Municipal de Billy en date du 14 juin dernier :

Monsieur le Maire de Billy expose que des crédits ont été débloqués pour finaliser les études sur la section Nord-Ouest de la liaison RN7/A71 desservant le bassin de Vichy à hauteur de 200 000 €.

Monsieur le Maire propose de demander dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage de l'Etat pour les sections Nord-Ouest et Nord et la nécessité de synchroniser les opérations projetées, l'attribution urgente des crédits d'étude nécessaires à la section Nord.

Pour autant que nécessaire il est rappelé les recommandations du commissaire enquêteur pour la desserte autoroutière Gannat/Vichy (A71) de réaliser l'intégralité du projet "dans le même temps".

De plus la commune étant directement concernée par les impacts de cette section Nord, demande à être associée dès l'origine aux travaux réclamés.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve cette motion.

QUESTIONS DIVERSES

Point sur le déménagement des services administratifs.

Problèmes de stationnement anarchique sous le porche rue de la Poste.

Bilan positif sur l'ouverture du camping.

Démission de M. BOUBERRIMA Abderzek de son mandat.

Monsieur JARDILLIER rappelle que le ménage de la Maisons des Associations est effectué par les associations, mais le local est laissé dans un état déplorable. Il demande un rappel aux utilisateurs de la Maison des Associations afin d'entretenir les salles.

Madame FRADIN fait part de problèmes de circulation rue de la Verrerie.

Monsieur JARDILLIER demande le tarif et les conditions de la location du Gymnase du Collège de Saint-Yorre. Il souhaite avoir une réciprocité dans la possibilité d'utiliser les salles dans les mêmes conditions.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 22 juillet 2011 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.